



SN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018 – 20H30

Madame le Maire propose le rajout d'une affaire supplémentaire pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Pic St Loup Respect animal Nature » ce qui est accepté à l'unanimité.

1. Décision modificative n° 1 au budget 2018

Les membres du conseil approuvent la décision modificative qui porte sur l'inscription d'un complément de subvention au CCAS de 15 000 € financé par les recettes de la taxe aux droits de mutation.

2. Subvention dans le cadre de l'opération « Run in Tour Pic St Loup 2018 »

Une subvention de 400 € est accordée à l'association « Run in Pic St Loup » afin de soutenir l'opération « Run in Pic St Loup 2018 », course pédestre traversant plusieurs communes.

3. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Hérault au profit de la Commune relative à la réalisation de travaux routiers sur la route départementale 986^E 1 à St Gély du Fesc du PR 1+850 au PR 2+010, avenue du Pic St Loup (entre les ronds-points de la Frégère et du Pic St Loup) et convention d'entretien relative aux dépendances du domaine public

Le conseil approuve les projets de conventions transmis par le Conseil Départemental de l'Hérault qui portent sur le transfert des maîtrise d'ouvrage et l'entretien du domaine public départemental pour ses dépendances pour une durée de 30 ans sur la RD 986^E1, du PR1+850 au PR2+010.

4. Règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) Les Galopins – Avenant n° 1

Le règlement de fonctionnement de l'ALSH « Les Galopins » qui prévoit une mise en adéquation avec la nouvelle organisation des rythmes scolaires est adopté.

5. Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département de l'Hérault et le multi accueil collectif et familial 3les Lutins » concernant le suivi des pratiques professionnelles des assistants maternels recrutés par ce service

Le conseil approuve les termes de la convention de partenariat entre le Département de l'Hérault et le multi accueil collectif et familial « Les Lutins » relative au suivi des pratiques professionnelles des assistants maternels recrutés pour ce service. La convention est signée pour une durée de 5 ans.

6. Personnel territorial : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 34

Le conseil accepte de signer la convention de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance des risques statutaires pour les agents titulaires et stagiaires affiliés ou non à la CNRACL.

7. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

8. Subvention de fonctionnement à l'association « Pic St Loup Respect Animal Nature » - Année 2018

Une subvention de 3 000 € est accordée à l'association « Pic St Loup Respect Animal Nature » afin de financer les campagnes de stérilisation et de suivi sanitaire, limitant ainsi la prolifération des chats errants.



LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michèle LERNOUT". The signature is fluid and cursive, with a large initial "M".

Michèle LERNOUT